

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/10/2020010367/justel>

Dossier numéro : 2020-04-10/10

Titre

10 AVRIL 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant classification dans les routes communales de la route régionale N148 entre les points kilométriques 5,842 et 8,903 sur le territoire de la commune d'Hemiksem

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 05-05-2020 page : 30381

Entrée en vigueur : 15-05-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La N148 entre les points kilométriques 5,842 et 8,903, située sur le territoire de la commune d'Hemiksem, est classée comme route communale.

[Art. 2](#). Pour ce transfert, la commune d'Hemiksem reçoit une subvention d'investissement pour la remise en bon état de la route, aux termes de la convention à conclure entre la Région flamande et la commune d'Hemiksem.

[Art. 3](#). Le Ministre flamand ayant la mobilité et les travaux publics dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.